



Liberté conditionnelle : demenagement

Par **betty3101**, le **08/06/2008** à **21:29**

Bonjour, je cree ce sujet aujourd'hui car j'ai vraiment besoin d'aide.
Cela fait 4 ans que je suis avec mon petit ami, l'année derniere il a été mis en detention provisoire (drogue). Ils lui ont accordé la liberté conditionnelle en avril.
Nous vivons loin et moi j'étais un peu jeune pour gérer sa derive progressive. Aujourd'hui je dois partir de chez mes parents et prendre un appartement. Le mieu pour lui est de venir vivre avec moi sinon tout risque de repartir et lui de retomber. Il faut absolument qu'il change d'environnement et qui plus est pour venir avec moi. Il en est totalement conscient et n'attend que ca. Son avocate lui avait dit qu'il n'y aurais normalement pas de probleme pour transferer son controle judiciaire. Mais apparament le juge ne serra pas trop du meme avis. Pretexe : etre pres de sa famille (qui ne lui apporte rien bien au contraire) Or aujourd'hui mes parednts ont accepter de lui redonner leur confiance ils ont signés pour un appartement pour nous 2 que je ne peux pas payer seul et ont avancé de l'argent. Bref si il ne vient pas je vais etre tres embeter financierement et je ne peux plus continuer loin sans savoir ce qui se passe là bas. Il a besoin de moi et moi de lui.
Je peux lui apporter tellement plus. Il faut convaincre la juge vite car j'entre dans l'appartement le 7.
Que puis je faire? qu'est ce qui pourrais faire pencher la balance de notre coté?
Je n'y connaissait rien au domaine judiciaire mais je me rend compte qu'on ne fait vraiment rien pour aider les detenus a se reinserer socialement ni économiquement.
Aidez moi svp je suis deseparée.
Je vous remercie par avance

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008** à **21:42**

Bonjour.
[citation]Je n'y connaissait rien au domaine judiciaire mais je me rend compte qu'on ne fait vraiment rien pour aider les detenus a se reinserer socialement ni économiquement. [/citation]
Vous ne pouvez pas dire ceci alors même que le JAP lui a

accordé une libération conditionnelle, sachez que ce n'est pas hyper fréquent..rnrnSinon, veillez à ce que le JAP ait tous les éléments du dossier en main semble être la seule chose à faire.. Ne vous inquiétez pas trop, ça devrait aller.